

LETTRE D'INFORMATION BILANS GES

Le Service Climat a le plaisir de vous communiquer la 13^e édition de la lettre d'information sur les Bilans GES !

Elle regroupe les dernières actualités du [Centre de Ressources Bilans GES](#). N'hésitez pas à la faire suivre ! Pour vous inscrire, envoyez-nous un mail à centrederesourcesges@ademe.fr.

Nous en profitons également pour vous souhaiter une bonne année 2019 ! Qu'elle vous apporte joie et bonheur dans vos projets, tant professionnels que personnels.



ACTUALITES

Mise en ligne de la V15.1 de la Base Carbone®

Découvrez la [dernière version](#) de la **Base Carbone® - V15.1** : mise à jour des FE du contenu CO₂ de l'électricité en France, intégration des données issues de l'étude ADEME « Modélisation et évaluation du poids carbone de produits de consommation et biens d'équipements », correction de coquille, etc.

Pour retrouver l'ensemble des modifications, pensez à consulter le [tableau de suivi des modifications](#) (accessible uniquement aux licenciés).

Focus : « La face cachée de nos équipements »

L'ADEME a publié fin septembre 2018 l'étude « Modélisation et évaluation du poids carbone de produits de consommation et biens d'équipements » qui a permis d'intégrer **une centaine de nouveaux facteurs d'émissions** à la Base Carbone®.

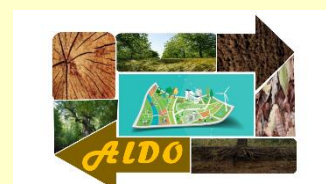
N'hésitez pas à [consulter l'ensemble de l'étude et les médias produits pour sa promotion](#) !



Séquestration carbone et PCAET : mise en ligne de l'outil ALDO

ALDO est enfin disponible ! Cet outil Excel simple d'utilisation permet d'estimer la séquestration du carbone dans les sols et les forêts des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Il fournit un document d'appui pour l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux, et propose une approche simple pour initier une réflexion sur la gestion des sols et de la biomasse en lien avec les activités agricoles, sylvicoles et l'aménagement du territoire.



Pour plus d'informations, rendez-vous en ligne, [aux speed-dating des Assises Européennes de la transition énergétique](#) et prochainement pour une « Webconf de l'APCC ».

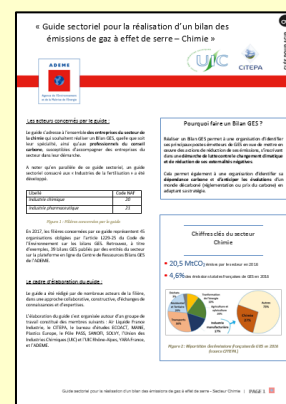
NOUVEAUTES DU CENTRE DE RESSOURCES

(re)Découvrez les guides sectoriels de l'ADEME à l'aide d'un résumé en 4 pages

Les guides sectoriels de l'ADEME ont été conçus pour vous accompagner dans vos démarches de Bilans GES. Ils décrivent **pour un secteur d'activité donné** les principes de réalisation d'un bilan et plus particulièrement les sources, puits, type de gaz, données nécessaires et modalités de calculs pour chaque poste émetteur significatif et/ou pertinent du secteur considéré.

En résumé : ils vous donnent les clés pour optimiser la réalisation de votre BEGES, sur la base de retours d'expériences d'entreprises du secteur. Donc **n'hésitez pas à vous inspirer de ces démarches pour vos propres exercices !**

Les [4 pages](#) mis à disposition, triés par secteur et codes NAF associés, vous donneront en un clin d'œil un aperçu des éléments proposés et susceptibles de vous aider dans le cadre de votre démarche de bilan GES.



« Quanti GES » fait peau neuve sur le Centre de Ressources !

Venez découvrir les nouvelles pages consacrées à la **méthode Quanti GES**, après un relooking permettant de mettre en valeur de nouveaux contenus et d'optimiser vos recherches au travers de trois principales rubriques.

- 1) La première rubrique [« Quanti GES - la méthode »](#) vous donnera toutes les informations générales (descriptions, supports pédagogiques, formations) ;
- 2) La seconde [« Chercher une Fiche action »](#) vous permet de **trouver des exemples d'application** de la méthode, classés par secteurs d'activité. **En exclu : plus d'une vingtaine de nouvelles « Fiches actions » sont disponibles !**
- 3) La troisième [« Quanti GES - Partager sa Fiche Action »](#) explicite les modes de contributions actuellement en cours : partenariats, études, contributions spontanées. N'hésitez pas à nous proposer vos retours d'expérience d'utilisation de la méthode Quanti GES. Vos Fiches Action permettront d'enrichir la liste des exemples à disposition et de mettre en visibilité votre démarche.

Pour lire et relire nos lettres d'informations !

Vous avez raté le dernier envoi de la Newsletter Bilans GES ? Ne vous en faites pas, une nouvelle rubrique [« Newsletter Bilans GES »](#) a été créée. **Accédez en un clic à toutes les newsletters parues** depuis la création du site.

INITIATIVE ACT

Lancement des formations ACT

L'Association Bilan Carbone lance, en partenariat avec l'ADEME et le CDP, le dispositif de formation à la méthodologie ACT. 3 niveaux sont proposés :

- Niveau 1 : une demi-journée d'introduction à ACT
- Niveau 2 : une journée de formation à destination des entreprises
- Niveau 3 : deux journées de formation à destination des évaluateurs

Les premières sessions démarreront en mars 2019. Plus d'informations sur le site de l'ABC :

<https://www.associationbilancarbhone.fr/se-former-a-act/>



Méthodes : bâtiment et futurs développement méthodologiques

La méthode ACT pour le secteur du bâtiment (construction et gestion immobilière) est en cours de développement avec les consultants recrutés (EY, CSTB et I Care & Consult) et les experts réunis au sein du Technical Working Group (entreprises, Global Alliance for Buildings and Construction ...).

Cette méthodologie sera finalisée début 2019 après une phase de consultation publique qui se déroulera en janvier / février 2019. Les entreprises intéressées pourront ensuite la tester. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à cette expérimentation.

Nouveaux développements : nous développerons également courant 2019 les méthodologies ACT associées aux secteurs suivants : **Pétrole et Gaz, Transport et Ciment**.

Programme volontaire ACT en France : on compte sur vous et on vous aide !

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez évaluer votre stratégie climat grâce à l'initiative ACT. **N'hésitez pas à rejoindre le programme volontaire que nous lançons en 2019 !**

Ce programme vise les entreprises françaises des secteurs de la production d'électricité, de la construction automobile, du commerce et du bâtiment. Pour ce dernier secteur, 5 entreprises françaises pourront également expérimenter en exclusivité la méthode qui sera publiée début 2019.

Des subventions seront accordées aux entreprises. Pour la première année (suivant la dernière publication des méthodes), ces subventions seront plafonnées à un maximum de :

- 70 % pour les petites entreprises ;
- 60 % pour les entreprises moyennes ;
- 50 % pour les grandes entreprises.

Ces taux d'aides diminueront après la première année

Plus d'informations : edouard.fourdrin@ademe.fr

ACT au cœur de l'actu du dernier trimestre 2018

L'initiative ACT a été présentée lors de nombreuses manifestations ces derniers mois. Nous retiendrons :

- L'évènement organisé en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement, le CDP et 2° Investing lors des Global Climate Action Summit affiliate events en septembre à San Francisco.
80 personnes ont participé à l'évènement, introduit par Dave Jones, Haut-Commissaire aux assurances pour l'Etat de Californie et conclut par Baba Brinkman ([rap guide to climate chaos](#)). Cette rencontre a également été l'occasion pour Arnaud Leroy, Président de l'ADEME et Paul Simpson, PDG du CDP de **signer l'accord cadre renforçant le partenariat** entre les deux porteurs de l'initiative.
- Un atelier au World Forum for A Responsible Economy en octobre à Lille où les participants ont notamment bénéficié du retour d'expérience de Décathlon sur l'initiative ACT ;
- Le séminaire « Reporting Climat pour la finance durable : transition bas carbone des entreprises et investisseurs » via la Représentation Française auprès de l'Union Européenne à Bruxelles où notamment la DG Environnement et la DG Trésor ont croisé leur regard sur la thématique ;
- **L'engagement de 6 investisseurs institutionnels français** dans la démarche ACT lors d'un évènement organisé en partenariat avec la Caisse des dépôts, la Banque Européenne d'Investissement et Finance For Tomorrow, en marge du Climate Finance Day en novembre à Paris. Retrouvez le [communiqué de presse associé](#) ;
- La présentation de l'initiative **#ACT** lors de la **#COP24** en décembre à Katowice sous le pavillon France et Europe, par l'ADEME avec [@CDP](#), [@EIB](#), [@ENGIEgroup](#) et [@IDDRIThinkTank](#)



NORMALISATION

- > La **norme ISO 14064-1:2019** relative à la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre pour les organisations sera **publiée en janvier 2019**. La norme demande désormais de quantifier et déclarer les émissions directes et toutes les émissions indirectes significatives. Cette norme est notamment utilisée pour la méthode réglementaire relative à l'article L229-25 du code l'environnement et son annexe H précisant les recommandations pour déterminer les émissions indirectes significatives est utile dans le cadre de l'application de l'article 173-IV de la loi de transition énergétique de 2015.
- > Le rapport technique **ISO 14069** est **en cours de révision** par le WG4 de l'ISO TC207/SC7. Ce document précise les modalités d'application de l'ISO 14064-1. La première réunion du groupe de travail s'est tenu du 2 au 5 novembre 2018 à Foshan en Chine et a permis de valider la nouvelle structure du document ainsi que les principales modifications apportées par la révision de la 14064-1. La prochaine réunion du WG4 se tiendra à Berlin début juin 2019.
- > Les commentaires du Working Draft 2 de l'**ISO 14097** « Cadre et principes d'évaluation et de rapport des investissements et des activités de financement en matière de changement climatique » seront traités par le WG10 du 7 au 9 janvier 2019 à Zurich.
- > L'**ISO/FDIS 14064-2** « Spécifications et lignes directrices, au niveau des projets, pour la quantification, la surveillance et la déclaration des réductions d'émissions ou d'accroissements de suppressions des gaz à effet de serre » est actuellement **soumis au vote FDIS** jusqu'au 31 janvier 2019.
- > L'**ISO/FDIS 14064-3** « Spécifications et lignes directrices pour la vérification et la validation des déclarations des gaz à effet de serre » est actuellement **soumis au vote FDIS** jusqu'au 31 janvier 2019.

*Merci de votre lecture et à très vite sur www.bilans-ges.ademe.fr !
Pour toute question, ayez le réflexe : centrederesourcesges@ademe.fr*